



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revaloriser la grille salariale des salariés exerçant en résidence autonomie

Question écrite n° 44748

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'absence de revalorisation salariale par le Ségur de la santé pour les salariés des résidences autonomie. Bien que ces résidences ne comptent pas de personnel médical, les salariés qui y travaillent accompagnent et veillent chaque jour au bien-être et à la santé psychologique et physique des résidents. Les métiers que ces salariés exercent sont exigeants et difficiles car il s'agit de prendre soin de personnes âgées en perte d'autonomie et en fin de vie. Prendre soin des aînés en fin de vie est une préoccupation majeure des concitoyens et concitoyennes que les récents scandales dans les Ehpad ont encore mise en lumière. Aussi, il faut soutenir et encourager les salariés qui y travaillent dans des conditions difficiles, souvent en sous-effectifs, alors que les missions qu'ils réalisent demandent de la patience, de la bienveillance et une attention constante. C'est pourquoi elle lui demande s'il envisage de mieux reconnaître le travail des salariés en résidences autonomie en leur accordant une revalorisation de leur salaire au sein du Ségur de la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44748

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2022](#), page 1467

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)